

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 25 février à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Grainville sur Odon en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, maire.

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Patrick DENOYELLE - Christèle DELAUNAY - Dominique BASSET - Marie-Paule GERVAIS - Richard ORHANT - Christel ROGER - Nathalie DRIAUX – Jean-Luc FAVREL.

Membres absents et excusés : Didier DEGUETTE - Karine TRASSARD-DERDA - Bertrand CAGNEAUX - Virginie JOBARD – Didier LELIEVRE.

Le conseil municipal est composé de 14 membres en exercice, 9 membres sont présents.

BUDGET TRANSPORT RPI

✚ **Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET DU COMPTE DE GESTION 2018- délibération N°2019*02**

Monsieur le maire présente le compte administratif 2018

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES PREVUES : 48 900.00 €	DEPENSES REALISEES: 48 153.38 €
RECETTES PREVUES 48 900.00 €	RECETTES REALISEES: 48 153.38 €

Résultat cumulé 2017 : 1 079.97 €

Résultat de l'exercice 2018 : 0 €

Résultat cumulé 2018 à reporter sur budget 2019 : 1 079.97 €

Vote du compte de gestion 2018

Le compte de gestion présente les mêmes résultats que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents (9 voix pour).

Vote du compte administratif 2018

Après avoir présenté le compte administratif 2018 comprenant les prévisions, les réalisations et les résultats, monsieur le maire passe la parole à Patrick DENOYELLE, maire adjoint et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (8 voix pour) approuve le compte administratif 2018

✚ **Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2018 SUR LE BUDGET 2019 délibération N° 2019*03**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'année 2018

	<i>Résultat de clôture 2018</i>	<i>Affecté en investissement (1068)</i>	<i>Résultats reportés au budget primitif 2019</i>
INVESTISSEMENT	0	0	0
FONCTIONNEMENT	1 079.97		1 079.97
TOTAL	1 079.97	0	1 079.97

002 excédents de fonctionnement reporté : 1 079.97 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette affectation des résultats de l'année 2018 sur le budget primitif 2019

Objet : VOTE DU BUDGET TRANSPORT 2019 Délibération N° 2019*04

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET :

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre en section d'exploitation

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
O11	charges à caractère général	34 500.00
O12	charges de personnel	10 700.00
TOTAL DEPENSES		45 200.00
RECETTES		
7473	Subventions d'exploitation	32 000.00
7474	Participation communes	12 120.03
TOTAL RECETTES		44 120.03
R002	RESULTAT REPORTE	1 079.97
TOTAL RECETTES CUMULEES		45 200.00

Le budget primitif 2019 est voté à l'unanimité des membres présents : 9 voix pour

Objet : Contrat de mise à disposition d'un agent de voirie par l'association BAC du Pré Bocage. Délibération N° 2019.05

Monsieur le maire expose qu'en raison de l'absence prolongée d'un agent technique placé en arrêt maladie et considérant le travail important pour l'entretien des voiries (tonte, élagage, désherbage), il convient de recourir à l'association BAC du Pré Bocage domiciliée route de Torigny Caumont sur Aure pour une mise à disposition d'un agent de voirie.

C'est pourquoi, il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat de mise à disposition d'un agent par l'association BAC du pré Bocage, en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire, à l'unanimité des membres présents, à signer le contrat de mise à disposition d'un agent de voirie par l'association Bac du Pré Bocage.

Objet : Convention BACER du Pré Bocage. Délibération N° 2019.06

Monsieur le maire expose qu'il convient de recourir comme l'an passé aux services de la BACER pour le désherbage, à l'aide de la machine Oeliatec, des trottoirs non goudronnés des chemins dans le lotissement de l'église et aux abords du terrain de sport et de l'aire de jeux aux conditions suivantes :

9 passages sont prévus de mars à novembre 2019.

montant de la prestation : 6 145 .70 €

C'est pourquoi, il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec la BACER du Pré Bocage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire, à l'unanimité des membres présents, à signer la convention avec la BACER du Pré Bocage.

🚧 Objet : Renouvellement convention Fourrière pour animaux Délibération N° 2019*07

Monsieur le maire informe que la convention « Fourrière pour animaux » avec la communauté urbaine Caen la mer est devenue caduque au 31 décembre 2018 et que son renouvellement s'impose.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à signer la nouvelle convention « Fourrière pour animaux » de Verson gérée par la communauté urbaine de Caen la Mer.

🚧 Point sur les travaux

Le 29 janvier 2019, la commission travaux s'est réunie pour lister les principaux devis qui seront proposés au budget :

- Acquisition de tables aire de loisirs,
- Acquisition d'un nouveau tracteur-tondeuse,
- Remplacement des chaises et du carrelage dans la salle polyvalente,
- Remplacement de certains panneaux de rues,
- Remplacement les luminaires actuels par des LED à l'école maternelle,
- Nettoyage du pignon Est de la mairie,
- Pose de coussin (s) berlinois,
- Pose d'une gouttière sur le kiosque de l'aire de loisirs.

Les travaux d'effacement de réseaux et d'assainissement rue de la 15^{ème} division écossaise sont toujours en cours d'exécution.

Les Grandes Terres II. Emmanuel MAURCICE précise que des fouilles archéologiques ont repris et que les travaux de viabilisation devraient commencer aussitôt après la fin des fouilles.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h15.